

Pétitions

entraîneront une majoration du prix des médicaments d'ordonnance. J'ai . . .

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter des pétitions signées par de nombreux citoyens de Selkirk et Winnipeg, au Manitoba, qui s'opposent à l'idée du gouvernement de modifier les dispositions de la Loi sur les brevets à l'égard des médicaments d'ordonnance, alléguant que ces changements feront augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et seront néfastes aux Canadiens dont l'état de santé exige qu'ils achètent des médicaments d'ordonnance, et qu'en outre ces propositions entraîneront des frais accrus pour les gouvernements provinciaux. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui majoreront le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

• (1110)

M. Riis: Monsieur le Président, mon collègue le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) voulait présenter une autre pétition sur une autre question. Le député voulait présenter cette pétition en même temps que sa première pétition.

M. le Président: Les députés savent qu'il est d'usage de présenter toutes les pétitions à la fois. Par contre, la présidence estime qu'il serait approprié de redonner la parole au député de Winnipeg-Nord.

OPPOSITION À LA RÉDUCTION DES CRÉDITS CONSACRÉS À LA RECHERCHE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aux termes de l'article 106 du Règlement une pétition signée par des citoyens de Gloucester, Ottawa, Russell et d'autres qui affirment que la réduction draconienne des crédits consentis au Conseil national de recherches à la suite d'une décision du gouvernement fédéral a bouleversé l'activité scientifique et menace notre avenir économique ainsi que la santé et la sécurité des Canadiens. Ils demandent donc humblement au Parlement de contremander la réduction des crédits alloués au Conseil national de recherches, y compris toutes les cessations d'emplois qui en découlent ainsi que les restrictions imposées dans le domaine des recherches et de cesser de puiser dans le budget du CNR pour financer le programme aérospatial.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai été prié par des citoyens de Unity, en Saskatchewan, de présenter une pétition au Parlement. Ces pétitionnaires demandent que le gouvernement retire son projet de loi qui prolonge à dix ans les droits à certains brevets que détiennent les sociétés multinationales. Les pétitionnaires craignent que la chose ne soit préjudiciable aux régimes d'assurance-médicaments au Canada. Les pétitionnaires estiment que les frais supplémentaires imposés aux pauvres, aux vieillards et aux malades représenteront des profits au bénéfice des multinationales.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter, en vertu de l'article 106 du Règlement, une pétition qui a été jugée correcte par le greffier des pétitions.

Par cette pétition, des résidents des localités de Gillam, Thompson et Le Pas, au Manitoba, ont voulu exprimer leur inquiétude à l'égard des modifications proposées à la Loi sur les brevets qui frapperont injustement les Canadiens dont les besoins de santé exigent l'achat de médicaments d'ordonnance. Autrement dit, ils protestent contre l'intention du gouvernement de modifier la loi dans la mesure où elle touche aux médicaments d'ordonnance. Ils estiment que cette mesure aura pour effet de faire augmenter le prix des médicaments, surtout pour les gens dont les moyens sont sérieusement limités et pour ceux qui doivent employer beaucoup de médicaments d'ordonnance. Les pétitionnaires soussignés demandent humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui ne peuvent qu'entraîner une hausse des prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je désire présenter ce matin une pétition au nom d'un certain nombre de résidents de la localité de Preeceville, dans le nord de ma circonscription de Yorkton—Melville. Ces personnes s'inquiètent elles aussi de la proposition du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets. Elles font valoir que le projet de loi du gouvernement fédéral fera augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les consommateurs canadiens et limitera sérieusement la capacité du Canadien moyen d'acheter les produits pharmaceutiques dont il a besoin. Elles déclarent encore que cette mesure sera préjudiciable aux besoins de santé des Canadiens, fera augmenter le prix des médicaments pour les régimes d'assurance-médicaments de la Saskatchewan et entraînera donc une ponction accrue sur le Trésor du gouvernement de la Saskatchewan, et ainsi de suite. Je n'ai, bien sûr, pas le temps de lire toute la pétition, mais les signataires sont très sérieux. Ils demandent humblement que le Parlement écoute leur requête et l'exauce en rejetant le projet de loi dont la Chambre est présentée saisie. Comme je l'ai déjà dit, monsieur le Président, il s'agit de résidents de Preeceville, qui se trouve dans la circonscription de Yorkton—Melville.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour présenter, conformément à l'article 106 du Règlement, un certain nombre de pétitions qui ont été jugées correctes par le greffier des pétitions. La proposition du gouvernement conservateur de modifier la Loi sur les brevets à l'égard des médicaments d'ordonnance inquiète les pétitionnaires. A leur avis, cette mesure entraînera une augmentation du prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et limitera fortement la capacité des Canadiens moyens d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Les pétitionnaires s'inquiètent également du fait que les changements proposés constituent un autre exemple de concessions faites aux États-Unis dans le cadre des négociations sur le libre-échange. Ils prient la Chambre des communes de rejeter les propositions du gouvernement visant à modifier la Loi sur les brevets en matière de médicaments d'ordonnance.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, c'est également un honneur pour moi de pouvoir déposer à la Chambre des pétitions provenant de ma propre circonscription de Windsor, en Ontario, ainsi que de Regina, en Saskatchewan. Elles représentent une partie du nombre de plus en plus considérable de Canadiens qui prennent la peine